

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°5 (arrêté de promulgation du 16 juillet 1932)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 juillet 1932

Numéro JO
n° 428 du 31/07/1932

Date du numéro
31 juillet 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu la loi du 3 mai 1932, tendant à approuver avenant à la convention commerciale entre la France et la Hongrie, signé le 21 décembre 1929, insérée au Journal officiel de la République française des 6 et 7 mai 1932

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 532, du 20 mai 1932

TEXTE INTÉGRAL

Ait. 1^o, — Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 3 mai 1932 susvisée, tendant à approuver l'avenant à la convention commerciale entre la France et la Hongrie signé le 21 décembre 1929,

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

antoine